

Toujours plus d'enfants font L'ÉCOLE À LA MAISON

▶ Le nombre d'élèves instruits à domicile est passé de 892 et 909 en 2014-2015 et 2015-2016 à 920 en 2016-2017

▶ Le nombre d'élèves suivant leur scolarité chez eux est en hausse continue, s'élevant l'année dernière à 920, contre 714 en 2012-2013, 885 en 2013-2014, 892 en 2014-2015 et 909 en 2015-2016. Et si l'augmentation est moins forte ces dernières années que dans la foulée de l'entrée en vigueur de ce nouveau mode de scolarité en 2008, la hausse reste constante.

Si le chiffre de 920 représente une nouvelle hausse du nombre de ces élèves ayant notamment leurs parents comme maîtres d'école, il faut aussi le remettre en perspective et le comparer à l'ensemble de la population scolaire : 892.053. Reste que par rapport aux 502 jeunes qui avaient suivi l'enseignement à domicile en 2008, le chiffre signifie une hausse de 83 % en un peu moins de dix ans.

Une hausse qui n'avait pas été vue d'un bon œil en 2015 par l'ancienne ministre de l'Enseignement Joëlle Milquet (CDH). "Ce type de traitement doit être réservé uniquement aux cas légitimes comme la maladie grave, par exemple", avait-elle insisté dans le courant de cette année-là. Du côté de l'ASBL Élèves, ce succès n'est pas une bonne nouvelle pour notre enseignement. "Si les parents se tournent vers un enseignement à domicile, c'est qu'ils ne trouvent pas ce qui convient à leur enfant dans l'enseignement classique", insiste ainsi sa coordinatrice Anne François.

DE SON CÔTÉ, LA LIGUE des familles n'avait pas caché en 2015 s'interroger sur

le système. "On continue de penser que, même imparfaite, l'école reste la meilleure garantie d'une mixité, une socialisation et une égalité de traitement", expliquait sa secrétaire politique Delphine Chabbert au Ligueur. Reste que les avis sur l'enseignement à domicile (EAD) semblent partagés et se font souvent au cas par cas.

La technique peut présenter des avantages évidents pour certains enfants. "J'ai connu récemment le cas d'une jeune fille qui souffre de phobie scolaire et ses parents n'ont plus d'autre choix au regard de l'offre scolaire", indique Anne François.

En 2016, la DH avait pu se procurer le formulaire d'inscription de la rentrée 2015 dans lequel les familles étaient invitées à expliquer pourquoi elles faisaient le choix de l'EAD. Quelque 299 des 638 répondants invoquaient des "raisons pédagogiques". Comprendre : ils ne se reconnaissaient plus dans notre système scolaire. Une tendance qui serait renforcée à Bruxelles par le manque de places dans des établissements de qualité.

Si 274 parents avaient fait le choix de ne pas répondre, d'autres l'avaient fait et avaient invoqué d'autres motifs. Parmi celles-ci, se trouvent le voyage itinérant (52 élèves), les raisons médicales (52), le harcèlement ou la violence scolaire (48), l'offre insuffisante ou inadaptée (36), les troubles de l'apprentissage (34), les raisons artistiques ou sportives (18) et les professions itinérantes (18).

J. Th.

50

Pour près de 50 % des enfants, ce choix n'excède pas une année scolaire.

DES ÉLÈVES MOINS BIEN TRAITÉS, SELON L'OPPOSITION

▣ Ecolo s'était encore inquiété en décembre dernier des conditions difficiles entourant notamment les sessions d'examens

► *“Selon les témoignages de parents d'élèves bénéficiant de l'enseignement à domicile (EAD), pour la session de septembre 2017, certaines dates d'examens ont été annoncées seulement quelques jours avant l'épreuve. Pour la session du CESS s'étalant de février à juillet 2018, l'information a finalement été communiquée, mais très tardivement. Cela vient donc renforcer l'inquiétude autour de ces examens puisque les élèves bénéficiant de l'EAD n'ont, pour leur part, qu'une seule chance de valider les différentes épreuves et, partant, leur année”,* lançait entre autres, en décembre dernier, la députée Barbara

Trachte (Ecolo) en commission parlementaire, interrogeant la ministre de l'Éducation Marie-Martine Schyns (CDH) sur les dispositions prises en la matière.

“Un nouveau service est chargé d'assurer l'organisation de ces jurys. Celui-ci a bouclé les horaires des épreuves de la formation commune et des cours au choix pour l'enseignement général, à savoir le CESS et le CE2D, de même que pour tous les titres délivrés par la direction. L'ensemble a été finalisé et mis en ligne le 13 décembre 2017 pour le deuxième cycle de l'année scolaire 2017-2018”, lui avait répondu Marie-Martine Schyns.

DE MANIÈRE GÉNÉRALE, pour l'opposition, les élèves instruits à domicile ne sont pas toujours logés à la même enseigne que ceux suivant l'enseignement de plein exercice. *“Comme nous le savons, la manière dont ces épreuves sont organisées n'est pas optimale pour les élèves concernés, qu'il s'agisse de l'organisation des épreuves en tant que telle, des horaires ou de la communication des résultats. J'entends que cela va évoluer. Je continue à insister ici sur la nécessité de communiquer à l'avance les horaires d'examens et les résultats provisoires”,* avait ainsi indiqué, à la fin de l'année dernière, Barbara Trachte.

J. Th.

76 élèves obligés de retourner à l'école en 2015-2016

BRUXELLES *“Les mineurs inscrits à l'enseignement à domicile sont soumis à un contrôle du niveau des études au moins l'année où ils atteignent l'âge de 8 ans et de 10 ans, d'initiative ou à la demande du gouvernement ou de la commission de l'enseignement à domicile. En 2016-2017, les premiers contrôles du niveau des études pour l'enseignement primaire ont eu lieu dans le courant du mois de novembre. Au total, il y a eu 245 contrôles”,* explique la Fédération Wallonie-Bruxelles.

C'est la commission de l'enseigne-

ment à domicile qui se prononce, après avis du service général de l'Inspection, dans les cas des demandes de dérogation ou des contrôles du niveau des études. En 2015-2016, cette commission de l'enseignement à domicile a rendu 657 décisions dont 76 concernaient un retour vers un établissement scolaire. *“Une analyse réalisée sur les années scolaires 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 permet de constater que pour près de 50 % des enfants, ce choix d'enseignement n'excède pas une année scolaire. Pour 2016-2017, nous pouvons dénombrer 467 filles et 453 garçons. Parmi eux, 543 relèvent de l'enseignement primaire et 377 relèvent de l'enseignement secondaire”,* ajoute l'administration.